

# REGLEMENT JEU CONCOURS DU 8<sup>ème</sup> SALON DU LIVRE JEUNESSE DE ST-LAURENT-BLANGY 2018



## ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU CONCOURS

La Médiathèque municipale Jean-Paul Fleurquin de la ville de Saint-Laurent-Blangy (Domaine de Vaudry-Fontaine, 29 rue Laurent Gers, 62223 Saint-Laurent-Blangy) en partenariat avec la Librairie Jeunesse « Au Pied de la Lettre » (10 place du Théâtre, 62000 Arras) organise du 5 Septembre (14h) au 6 Octobre (18h) 2018, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat, autour de la programmation du 8<sup>ème</sup> Salon du Livre Jeunesse de la ville de Saint-Laurent-Blangy, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu concours gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de 7 ans et plus, résidant en France, à l'exception du personnel organisateur.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule à la Médiathèque municipale Jean-Paul Fleurquin de Saint-Laurent-Blangy, mais aussi à la Librairie Jeunesse « Au Pied de la Lettre » d'Arras, aux dates indiquées dans l'article 1.

Une urne sera présente sur ces 2 lieux (cités juste au-dessus) avec chacune une affiche du Jeu Concours, un règlement et des bulletins de participation à disposition. Les bulletins réponses une fois remplis, peuvent être déposés dans cette urne. Une fois le bulletin glissé, il n'est plus possible de le modifier.

Deux jeux concours sont ouverts au public durant la durée énoncée en article 1.

**Jeu 1 (Médiathèque + Librairie) :** A partir du 5 Septembre 2018, chaque semaine, une question sera posée sur l'un des invités du Salon du Livre Jeunesse de Saint-Laurent-Blangy. Les bulletins réponse seront à disposition, à côté de l'urne pour pouvoir répondre. Les bulletins seront récoltés chaque semaine et seront stockés dans une nouvelle boîte, dans l'attente du tirage au sort qui aura lieu le dimanche 7 Octobre 2018 à partir de 16h30.

- **Semaine 1** : du mercredi 5 Sept 2018 (14h) au mercredi 12 Sept 2018 (12h) : Question 1 sur **Antoine Guilloppé**
- **Semaine 2**, du mercredi 12 Sept 2018 (14h) au mercredi 19 Sept 2018 (12h) : Question 2 sur **Valentin Gall**
- **Semaine 3**, du mercredi 19 Sept 2018 (14h) au mercredi 26 Sept 2018 (12h) : Question 3 sur **Hélène Druvert**
- **Semaine 4**, du mercredi 26 Sept 2018 (14h) au mercredi 3 Oct 2018 (12h) : Question 4 sur **Clémentine Sourdis**

1 gagnant par semaine, soit 4 gagnants par tirage au sort sur le Jeu 1, résultats le dimanche 7 Octobre 2018, en médiathèque, à partir de 16h30.

**Jeu 2 (uniquement en Médiathèque) :** Le Samedi 6 Octobre 2018, jour du Salon du Livre Jeunesse de Saint-Laurent-Blangy, répondez correctement aux 4 questions concernant nos invités. Les questions seront disponibles dès 10h et ce, jusque 18h, à côté de l'urne du Jeu-Concours.

Les bulletins réponses seront à déposer dans l'urne prévue à cet effet.

4 gagnants parmi les bonnes réponses seront tirés au sort, le dimanche 7 Octobre 2018 à partir de 16h30.

## ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Au total 8 gagnants seront tirés au sort le dimanche 7 Octobre 2018 à partir de 16h30, à la médiathèque de Saint-Laurent-Blangy, en compagnie de nos invités. Les participants pourront assister publiquement au tirage au sort de 16h30 à 17h30.

Le (les) gagnant(s) n'étant pas présent(s) lors du tirage au sort, sera (seront) contacté(s) par téléphone ou par mail dans un délai de 7 jours.

Le tirage au sort effectué déterminera 8 gagnants parmi les participants ayant répondu correctement aux différentes questions sur les Jeux 1 et 2.

Il n'est autorisé qu'un seul lot gagnant par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique – pour les 2 jeux et pendant toute la période du jeu.

## ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides, tirés au sort et déclarés gagnants.

Liste des lots :

### **Jeu 1 (Du 5 Septembre au 3 Octobre 2018) :**

- Semaine 1 (du 05/09/18 au 12/09/18) : 1 album dédicacé d'Antoine Guilloppé, d'une valeur d'environ 25€
- Semaine 2 (du 12/09/18 au 19/09/18) : 1 album dédicacé de Valgal, d'une valeur d'environ 15€
- Semaine 3 (du 19/09/18 au 26/09/18) : 1 album dédicacé d'Hélène Druvert, d'une valeur d'environ 25€
- Semaine 4 (du 26/09/18 au 03/10/18) : 1 album dédicacé de Clémentine Sourdais, d'une valeur d'environ 25€

### **Jeu 2 (le 6 Octobre 2018) :**

- **1<sup>er</sup> Lot** : Le gagnant remporte un lot de 4 albums dédicacés de nos invités + 1 photo souvenir et un goodies de la librairie Au Pied de la Lettre (valeur 100€ environ)
- **2<sup>ème</sup> Lot** : Le gagnant remporte un lot de 2 albums dédicacés de nos invités + un goodies de la librairie Au Pied de la Lettre (valeur 50€ environ)
- **3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Lot** : Les gagnants remportent chacun 1 album dédicacé d'un de nos invités + un goodies de la librairie Au Pied de la Lettre (valeur 30€ environ)

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La Médiathèque de Saint-Laurent-Blangy, ainsi que la Librairie Jeunesse « Au Pied de la Lettre » ne sauraient être tenues pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

## ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS, ELIMINATION DE LA PARTICIPATION ET COMMUNICATION

Les participants autorisent l'éventuelle vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Les participants et gagnants acceptent de par leur participation à ce concours, toute diffusion ou utilisation de photographie(s) publique(s) de l'évènement, dans les médias papiers et numériques communaux (voire locaux).

## ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est rédigé et validé en accord avec la Médiathèque et la municipalité de Saint-Laurent-Blangy, ainsi que de la Librairie Jeunesse d'Arras « Au Pied de la Lettre ». Il peut être obtenu sur simple demande à la médiathèque ou à la librairie pendant toute la durée du jeu.